VENTES A L'ENCAN.

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de receveur.

Bemis Bro. Bag Company vs. Standard Guano and Chemical Manufacturing Company.

No. 105,083.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Par Danziger & Tessier; C. A. Tessier, encanteur. Bureau, 134 Rue Carondelet, JEUDI, 15 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 28 novembre 1913, et signé le 5 décembre 1913, par l'honorable Fred D. King, juge de la cour précité, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Manufacture d'Acides.

No. 1—Cinq certains lots ou parcelles de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, toutes les machines, chaudières, appareils, bâtisses, accessoires qui en dépendant, excepté les rails, croisements, aiguillages, traverses et autres parties d'une voie de chemin de fer sur la dite propriété, aucune desquelles n'appartient à la Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. et aussi le bail sur une autre étendue de terre, le tout étant situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrit comme suit:

1—Une certaine étendue ou parcelle de terre, composée de l'entier de l'ilet 1,378, borné par les Champs-Elysées et les rues Law, Marigny et Magistrat, excepté la parcelle coupée par la ligne du Louisville et Nashville R. R., laquelle étendue ou parcelle de terre mesure, plus ou moins, deux cent-vingt-et-un pieds et trois pouces de face à la rue Magistrat, trois cent dix-neuf pieds et onze pouces de face à l'avenue des Champs-Elysées, deux cent quatre-vingt-cinq pieds et huit pouces de face à la rue Law, deux cent quarante-sept pieds et onze pouces sur la rue Marigny et quatre-vingt seize pieds, sept pouces le long de la ligne du Louisville et Nashville R. R.

2—Une certaine parcelle de terre étant l'ilet 1497, borné par l'avenue des Champs-Elysées, la place Commerce et les rues Marigny et Law, mesurant, plus ou moins, cent cinquante-neuf pieds et onze pouces de face à l'avenue des Champs-Elysées, la même façade sur la rue Marigny, deux cent quatre-vingt-cinq pieds huit pouces de face à la rue Law et la même façade sur la place Commerce.

3—Une certaine parcelle triangulaire de terre formant une partie de l'ilet 1379, borné par les rues Law, Marigny, Mandeville et Magistrat, lequel triangle ou parcelle de terre mesure, plus ou moins, cent quatre-vingt-treize pieds un pouce de face à la rue Marigny, cent soixante-douze pieds et onze pouces de face à la rue Law et deux cent cinquante-neuf pieds et deux pouces sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company.

4—Une certaine étendue ou parcelle de terre comprenant tout l'ilet 1495, borné par Florida Walk et les rues Marigny, Law et Mandeville, excepté la portion de celle-ci coupée par la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company, laquelle dite parcelle de terre mesure, plus ou moins, trois cent six pieds de face à la promenade Florida et trois cent [illegible]-neuf pieds et onze pouces de face à la rue Marigny, deux cent six pieds et trois pouces de face à la rue Law, cent trente-sept pieds huit pouces sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company, deux cent seize pieds et trois pouces de face à la rue Mandeville.

5—Une certaine parcelle de terre triangulaire, formant une partie de l'ilet 1195, lequel est borné par la promenade Florida, les rues Mandeville, Law et Spain, et laquelle dite portion de terre mesure cent cinquante pieds de face à la promenade Florida, cent soixante-cinq pieds de face à la rue Mandeville et deux cent vingt-trois pieds sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company.

6—Tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. reçus à bail de la National Acid Co. dans et à un certain bail de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la dite National Acid Company suivant un acte du 14 janvier 1891 devant J. D. Taylor, ancien notaire en cette ville, par lequel dit bail la dite National Acid Company loue à la dite ville du 1er janvier 1890 au 31 décembre 1916, une bande de terre désignée comme place du commerce étant la parcelle comprise entre les Champs-Elysées, les rues Law, Industrie et Marigny, comme il est démontré sur un plan de la ville de la Nouvelle-Orléans publié par E. Robinson, à un loyer annuel de vingt-cinq dollars payable annuellement et d'avance, et aux termes et conditions stipulés dans le dit contrat de bail, ainsi que tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Company à l'usage des voies, aiguillages et embranchements.

Usine de noir animal.

No. 2—Un certain lot ou parcelle de terre, ensemble avec toutes les constructions et les améliorations qui s'y trouvent, tous droits, voies, privilèges et dépendances qui en dépendent, et toutes les constructions, machines, chaudières, appareils, instruments, apparaux, installations qui y appartiennent excepté les rails, embranchements, aiguillages, traverses, et toutes autres parties de la voie de chemin de fer sur la propriété, aucune desquelles n'appartient à la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., se trouvant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrits comme suit: Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent étant une partie de l'ilet No. 1713, borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Industrie, Frenchmen et Agriculture, laquelle dite parcelle de terrain a une façade sur l'avenue des Champs-Elysées de trois cent vingt pieds et 36-100 de pied, sur une profondeur de 189 pieds et 50-100 sur la rue Agriculture, et 161 pieds 25-100 sur la rue Industrie, laquelle est bornée à l'ouest par une ligne commençant à un point de 189.50 pieds du coin de l'avenue Champs-Elysées et de la rue Agriculture, et courant parallèlement avec l'embranchement du chemin de fer à un angle de 90 degrés 39 à l'alignement de la rue Agriculture 180.60 pieds; d'où en un angle de 8 degrés 24 à la gauche 81.30 pieds; de là à l'angle de 8 degrés 4 à la gauche 60.60 pieds à la ligne de la rue Industrie, à un point de 161 pieds 25 ouest de l'avenue des Champs-Elysées, le tout comme il est montré sur un plan daté du 9 octobre 1913 dressé par Frank T. Payne, ingénieur et voyer, la copie duquel est enregistrée pour référence. Avec tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. à l'usage des voies, embranchements, aiguillages, etc., sur et conduisant à la dite parcelle de terre.

Fabrique de Guano.

No. 3—Certaines diverses étendues et parcelles de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges qui s'y trouvent, ou qui en dépendent, et toutes les machines, chaudières, apparaux, bâtisses et accessoires qui en dépendent, excepté les rails, embranchements, aiguillages, traverses, et toutes les autres parties de la voie ferrée sur la dite propriété, aucune desquelles n'appartiennent à la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Company s'étendant et situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrite comme suit:

A—L'ilet enteir No. 1588, excepté les lots Nos. 16, 17, 22 et 23, lequel dit ilet est borné par l'avenue des Champs-Elysées, la rue Duels, l'avenue Marigny et les rues Frenchmen et Industrie, mesurant, plus ou moins, 320.36 pieds de face à l'avenue des Champs-Elysées, 100 pieds de face à la rue Duels, 233.25 pieds à l'avenue Marigny, 217 pieds de face à la rue Frenchmen et 300.83 pieds de face à la rue Industrie, lesquels lots 16 et 17 s'adjoignant l'un à l'autre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 154 pieds et 8 pouces, le lot 16 étant le plus proche de la rue Duels, et se trouvant à environ 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de là; et lesquels dits lots 22 et 23 s'adjoignent l'un à l'autre et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Industrie sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 11 pouces et 4 lignes; le lot No. 22 étant le plus proche de l'avenue des Champs-Elysées et étant environ à 134 pieds 8 pouces de là.

B—Tous les droits, titres et intérêts de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. dans et sur les dits lots 16, 17, 22 et 23, dans le dit carré No. 1588, lesquels dits lots sont décrits dans le dernier paragraphe précédent, laquelle dite compagnie et ses prédécesseurs ont eu et possédé et payé les taxes comme propriétaires pendant plusieurs années et lesquels appartiennent croit-on à la dite compagnie.

C—Une certaine parcelle de terrain formant une partie de l'ilet 1713, borné par les Champs-Elysées et les rues Industrie, Frenchmen et Agriculture (laquelle parcelle de terrain comprend tout l'ilet excepté le terrain sur lequel est bâtie la fabrique de noir animal décrite ci-dessus), laquelle dite parcelle mesure, plus ou moins, 320.36 pieds sur la rue Frenchmen sur une profondeur de 120.33 pieds sur la rue Agriculture et de 148.58 pieds sur la rue Industrie, à un point 120.33 pieds du coin des rues borné à l'est par une ligne commençant Frenchmen et Agriculture et courant parallèlement avec l'embranchement de la voie ferrée, formant un angle de 90 degrés 39 à l'alignement de la rue Agriculture, 180.60 pieds; de là, à un angle de 8 degrés 24 à la gauche 81.30 pieds, de là, à un angle de 8 degrés 4 à la gauche 60.60 pieds à un point sur la rue Industrie à une distance de 148.58 est de la rue Frenchmen.

D—L'ilet entier No. 1795, borné par l'avenue des Champs-Elysées, les rues Agriculture, Frenchmen et Abondance, et mesurant, plus ou monis, 320.36 pieds aux Champs-Elysées, même mesure sur la rue Frenchmen, 309.83 pieds de face à la rue Abondance et la même face rue Agriculture.

E—Tout l'ilet No. 1921, borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Abondance, Frenchmen et Treasure, et mesure, plus ou moins, 320.36 pieds de face à la rue des Français, la même mesure sur les Champs-Elysées, 309.83 pieds de face à la rue Abondance et la même mesure de face à la rue Treasure.

F—Tout le carré No. 1971, borné par l'avenue des Champs-Elysées, les rues Benefit, Frenchmen et Treasure, et mesurant, plus ou moins, 320.36 pieds de face à l'avenue des Champs-Elysées, même mesure sur la rue Frenchmen, 309.83 pieds de face à la rue Benefit et la même façade sur la rue Treasure.

Ainsi que tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., à l'usage des voies, aiguillages, embranchments, etc. Laquelle dite propriété constitue la dite fabrique de guano, et spécialement le dit carré No. 1588, sera vendue à la condition que l'acquéreur de la dite fabrique de guano soit il acquéreur ou propriétaire de la fabrique de noir animal dans le carré 1713, aura et jouira de tous les droits de la Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., en ce qui concerne les voies, aiguillages, embranchements, etc., conduisant à la dite fabrique de noir animal et spécialement telles parties de la voie aiguillage, embranchements, etc., comme ils se trouvent sur le dit ilet 1588 et que l'acquéreur de la dite fabrique de guano ne garantissant en aucune façon l'exercice de telle droit par le propriétaire de la dite fabrique de noir animal, mais en aucune manière et sous aucune raison, ne pouvant interférer avec l'exercice raisonnable de tels droits.

1—Tou tla propriété décrite ci-dessus sera offerte en entier.

2—La propriété décrite comme fabrique d'acides, la propriété décrite comme fabrique de guano, la propriété décrite comme fabrique de noir animal, chacun comme décrite seront offertes séparément.

3—La propriété décrite comme fabrique de noir animal et la propriété décrite comme fabrique de guano seront offertes ensemble et la propriété décrite comme fabrique d'acides sera offerte séparément.

4—La propriété sera adjugée soit sous la première, seconde ou troisième offre, comme il est décrit ci-dessus suivant que la somme de l'enchère reçue sous la première, deuxième ou troisième offre sera plus élevée avec le droit réservé en cour en cas d'enchères satisfaisantes pour chacun pour une quelqu'une des trois fabriques ou qu'une enchère satisfaisante soit reçu pour la fabrique de noir animal et une enchère satisfaisant pour la fabrique en entier, d'accepter pour les enchères individuelles pour les fabriques individuelles et rejeter l'enchère pour le tout ou pour les autres fabriques individuelles.

Conditions—La dite propriété sera vendue au comptant pourvu que l'acquéreur ait le droit et l'option, s'il le désire ainsi, au moment de l'adjudication, de payer la moitié comptant, et le solde, s'il y en a, en deux paiements égaux, représentés par des billets, tirés par l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, payables à 6 et 12 mois de vue, respectivement, avec un intérêt de 6 pour cent par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acquéreur s'engageant à payer lui-même les primes d'assurance, taxes, et en cas de procès, 5 pour cent du montant des billets et les intérêts comme honoraires d'avocats, tous les frais devant être garantis par lieu du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendu, et l'acte de vente et l'hypothèque devant contenir la clause de non alienando, ainsi que toutes les autres clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1914, le coût de tous les certificats et les frais de l'acte de vente; le dit acte de vente devant être passé devant Jeff C. Wenck, notaire en cette ville.

W. W. BOUDEN, Receveur.
CARROLL, ANDERSON & CARROLL, Avocats pour le Receveur.
déc 14 21 28—jan 4 11 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Madeleine Vallon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,906 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à deduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Michel Thomas Vallon, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. J. THEARD, Avocat.
Jan—10,14,19

Succession de M. E. Stack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,044 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John P. Stack, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
P. F. HENNESSEY, Avocat.
Jan 13 17 22

AVIS AUX CREANCIERS

Miller-Elmer Mfg. Co., Ltd., vs. New Delta Warehouse Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 92,810 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. J. O. Elmer, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BUCK, WALSHE & BUCK, Avocats.
Jan—7,11,16

Arbuthnot, Latham & Company vs. The Cage Drew Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 86,490 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Dan H. Hoffman and Fred V. Allain, receveurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CAFFERY, QUINTERO, GIDIERE & BRUMBY, Avocats.
Jan—7,11,16

VENTES A L'ENCAN

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

James Williams Watts vs. James Andrew Watts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,211 — Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 10 février 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 24 décembre 1913 et signé le 7 janvier 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre désignée par la lettre A du carré No. 96 du Second District de cette ville, étant borné par les rues Iberville, Bienville, Nord Remparts et Bourgogne, le dit lot commence à une distance de 64 pieds, 3 pouces, 2 lignes du coin de la rue Nord Remparts et Iberville et mesure 45 pieds, 4 pouces, 4 lignes de face à la rue Iberville sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Nord Remparts de 126 pieds, 9 pouces sur la ligne la plus proche de la rue Bourgogne sur une première profondeur de 10 pieds, 9 pouces, 6 lignes de là sur une ligne courant vers la rue Remparts, 1 pied, 4 lignes, de là une seconde profondeur de 80 pieds, 9 pouces, 4 lignes, d'où sur une ligne courant vers la rue Bourgogne de 3 pouces, 2 lignes et de là une troisième profondeur de 8 pieds, 11 pouces, 2 lignes d'ou une ligne courant vers la rue Bourgogne de 5 pouces, d'ou une quatrième profondeur de 9 pieds, 9 pouces, 4 lignes d'ou une ligne vers la rue Bourgogne de 1 pied, 2 pouces d'ou une cinquième profondeur de 15 pieds, 10 pouces, 4 lignes à la ligne arrière de la dite propriété laquelle mesure 45 pieds, 1 pouce de palissade à palissade le tout comme il est démontré sur un plan de E. L. Eustis, député voyer de ville, daté du 16 octobre 1913, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No. 1033 rue Iberville et comprenant une spacieuse résidence en briques contenant environ 17 chambres, vestibules, bain, etc. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1914. Un placement qui augmentera de valeur à seulement un ilet du centre du détail de la rue du Canal.

CONDITIONS—Comptant; 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant W. Morgan Gurley, notaire, au depense de l'acquéreur.

D. B. H. CHAFFE et A. D. PRESTON, Avocast. Jan—10,11,18,25fév—1,8,10

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Swift & Co., Ltd., vs. Mme Leila S. Hickox.

COUR JUDICIAIRE DU 23ème DISTRICT, paroisse de Ste Mary — No. 13,535 — Conformément à un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

I. Tous les droits, titres, intérêt réclamation et demande de Mme Leila S. Hickox dans et à un certain procès, No. 14,814 du dossier de la Cour de District des Etats-Unis, dans et pour le District Est de la Louisiane, Etat de la Louisiane, intitulé Mme Leila S. Hickox vs. The American Sugar Refining Company et J. Thornwell Witherspoon.

II. Tous les droits, titres, intérêt réclamation et demande de Mme Leila Hickox dans et à un certain procès, No. 14,813 du dossier de la Cour de District des Etats-Unis, dans et pour le District Est de la Louisiane, Etat de la Louisiane, intitulé Héritiers de Dr. Henry J. Sanders vs. American Sugar Refining Company et J. Thornwell Witherspoon.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Jan 10 11 13 14 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Jeanerette vs. Patout et Burguieres.

COUR JUDICIAIRE DU 23ème DISTRICT, Paroisse de Ste Mary — No. 12,191 — En vertu d'un alias writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 22 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Tous les droits, titre réclamation et demande de Patout et Burguieres et des membres individuels en ceci, Mme A. S. Patout et Leufroy J. Burguieres dans et à un certain procès, No. 14812, du dossier de la Cour District des Etats-Unis, dans et pour le District Est de la Louisiane, Etat de la Louisiane, intitulé Marie O. S. Patout et Leufroy J. Burguieres, composant la maison ce Patout et Burguieres vs. The American Sugar Refining Company et J. Thornwell Witherspoon.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Jan—10,11,14,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Davis & Scharff Grocery Co., Ltd., vs. F. C. Viguerie.

COUR JUDICIAIRE DU 23ème DISTRICT, Paroisse de Ste Mary — No. 13,368 — En vertu d'un alias writ de fieri facias qui m'a été addressé par l'Honorable Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 22 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt, réclamation et demande de F. C. Viguerie dans et à un certain procès, No. 14,821, du dossier de la Cour de District des Etats-Unis dans et pour le District Est de la Louisiane, Etat de la Louisiane, intitulé F. C. Viguerie vs. The American Sugar Refining Company et J. Thornwell Witherspoon.
Company et J. Thornwell Witherspoon.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Jan—10,11,14,18,22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Nicolo Migliore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 13,883 — Division E—Attendu que Nicholas Migliore a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres dative testamentaire exécutorship dans la succession de Nicolo Migliore, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
Jan—6,10,15

Succession de Josephine M. Asbury et Marie L. Asbury.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,066 — Division B — Attendu que Mathew H. Asbury a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Josephine M. Asbury, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
J. C. HENRIQUES, Avocat.
Jan 11,15,20

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN.

Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS.

ANNONCE JUDICIAIRE

BERNARD VON SCHLEMMER VS. ARTHUR VON SCHLEMMER ET AL, No. 106526, Division "E" Cour Civile de District et la SUCCESSION DE MME. GENEVIEVE VON SCHLEMMER, No. 106021, Division "E," Cour Civile de District. Consolidées

MAGNIFIQUE AFFAIRE DE COMMERCE

SUPERBE BOULANGERIE,

Entièrement Équipée, Affaires en Cours, et Clientèle

No. 1560 AVENUE NORTH CLAIBORNE.

JEUDI, 29 JANVIER 1914.

A Midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 Rue Baronne.

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'honorable George H. Théard, juge de la susdite cour, daté du 4 décembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 632, borné par l'avenue Claiborne, rond point Claiborne, l'avenue St-Bernard, les rues Laharpe et Robertson et une allée, et mesurant quarante-huit peids sept pouces (48' 7") de face à l'avenue Claiborne sur une première profondeur et face à une allée à l'arrière du marché, de quatre-vingt-neuf pieds six pouces (89' 6") et delà s'élargissant à angle droit vers l'avenue St-Bernard quatre pieds et quatre pouces (4' 4"), d'où une seconde profondeur de quarante-quatre pieds neuf pouces (44' 9") sur la ligne du No. 3 (trois), et sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Laharpe où elle a une première profondeur de quatorze pieds deux pouces et deux lignes (14' 2" 2"') sur la ligne perpendiculaire à la rue Claiborne, d'où une seconde profondeur sur une ligne oblique s'ouvrant vers la rue Laharpe de quatre-vingt-cinq pieds quatre pouces (85' 4") et quatre-vingt-quatre pieds cinq pouces (84' 5") sur les lignes arrières, qui sont aussi des lignes obliques, laquelle dite parcelle de terre est composée du lot No. 4 et du lot No. 5 B sur deux croquis par A. De Armas, député voyer de ville, du 11 juin 1887.

Une autre parcelle de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus, étant les parcelles arrières des lots 2, 3 et 4 du dit ilet 632, et mesure soixante-quatre pieds deux pouces (64' 2") à l'arrière des lots 2, 3 et 4, la dite ligne étant à une distance de cent dix pieds trois pouces (110' 3") de l'avenue St-Bernard et finissant à un point du côté de l'avenue Claiborne du lot No. 4 à une distance de cent onze pieds neuf pouces (111' 9") de l'avenue St-Bernard, sur une profondeur de soixante pieds (60') du côté de la rue Robertson et soixante (60) pieds du côté de l'avenue Claiborne, et mesurant soixante-quatre pieds six pouces (64' 6") sur la ligne la plus proche de la rue Laharpe, la dite ligne de soixante-quatre pieds six pouces (64' 6") commençant à une distance de cent soixante-dix pieds trois pouces (170' 3") de l'avenue St-Bernard sur le côté le plus proche de la rue Nord Robertson, et finissant à un point de cent soixante-onze pieds neuf pouces (171' 9") de l'avenue St-Bernard. Le tout comme il appert plus ou moins sur un croquis dressé par Frank H. Wedell, ingénieur de ville, le 10 mars 1899, annexé à un acte de vente devant John Watt Duffy le 26 juillet 1902.

Aussi une boulangerie, caisse enregistreuse, coffre-fort en fer, deux mulets, un cheval, harnais, quatre voitures de boulanger, deux tilburies, fours, et accessoires complets de boulanger, et autres articles nécessaires à la marche des affaires, le tout suivant inventaire enregistré, ainsi que la clientèle de la dite boulangerie.

Conditions — La moitié ou plus comptant; le solde s'il y en a, en un ou en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, avec sept pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiment; la partie à crédit devant être garantie par le lien du vendeur, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité usuelles; acte de vente devant Arthur J. Peters, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acheteur devant assumer les taxes de 1914 en sus et en plus du montant de son enchère, et devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et les loyers et revenus appartiendront au vendeur jusqu'à la signature de l'acte de vente.

ARTHUR H. DICKS, Encanteur.
Bureau, 437 Rue Carondelet.
déc—28jan—4,11,18,25,29

Par EDOUARD C. CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SUCCESSION

POSITIVEMENT AU PLUS HAUT ENCHÉRISSEUR

Placement de Rapport

COTTAGE DOUBLE

1934-36 Rue Perdido coin Rue Bolivar

Immeuble double en briques à deux étages

1601-03 Rue Baronne coin Rue Terpsichore

COTTAGE DOUBLE

1128-30 Rue Bourgogne entre les rues Ursulines et Hôpital

Le MERCREDI 11 FÉVRIER 1914 À MIDI

A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES 311 RUE BARONNE

SUCCESSION DE MME MARIE BERNICHAN.
No. 105.094 Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans, Division "A."

Par Edouard C. Carrere, encanteur, Bureau 806 rue Perdido—Le 11 février 1914, à midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé du 6 janvier 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Paroisse d'Orléans. Division "A," je procéderai à la vente à l'encan de la propriété suivante décrite à savoir:

Premier. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent; situé dans le premier district de cette ville désigné comme lot numéro un dans l'ilet 474, borné par les rues Perdido, Bolivar, Bertrand et Poydras, sur un croquis dressé par C. Uncas Lewis député voyer de ville, daté 18 février 1905 et annexé à un acte passé devant F. D. Charbonnet notaire en cette ville de 14 Mars 1905; suivant lequel dit plan le dit lot forme le coin des rues Perdido et Bolivar et mesure vingt neuf pieds, trois pouces de face à la rue Perdido sur soixante dix pieds en profondeur et face à la rue Bolivar. La dite parcelle de terre est formée de la plus grande partie du lot A.

Les améliorations comprennent un double cottage en bois, couvert en ardoises, 4 chambres, etc., de chagne côté.

Second. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borne par les rues Baronne, Dryades, Terpsichore et Euterpe, et mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de quatre vingt quatre pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles formant le coin des rues Baronne et Terpsichore.

Les améliorations consistent en un immeuble double en briques à deux étages, 16 chambres bain galleries entièrement tapissé connexions d'eau, de gas, et d'égout loué à bail jusqu'au 30 septembre 1914.

Trois. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville dans l'ilet No. 83 borné par les rues Bourgogne, Hopital Ursulines et Dauphine et mesure en mesure Française trente pieds de face à la rue Bourgogne et quatre vingt neuf pieds en profondeur borné d'un côté par la propriété de J. Ollie ou ayant droit et sur l'autre côté par la propriété de Marie Louise Quinons ou ayant droit.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises contenant dix chambres, connexions d'eau et d'égout.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de l'année 1914 et pour les actes de ventes qui seront passés devant Robert Legier, notaire. Dix pour cent de dépot requis au moment de l'adjudication à valoir sur le montant de la vente.

EDOUARD C. CARRERE, Encanteur.
LEGIER & GLEASON ET ANDRE LAFARGE, Avocats.
Jan11,18,25—fev1,8,11

Par ERNEST A. CARRERE. — Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SUCCESSION

POSITIVEMENT AU DERNIER ENCHÉRISSEUR

UNE RÉSIDENCE ATTRACTIVE À DEUX ÉTAGES

SUR DEUX LOTS

2336 RUE OCTAVIA COIN DE LA RUE ROBERTSON

LA RUE OCTAVIA EST PAVÉE

Lot arrière faisant face à la rue Robertson
30 x 151

LE JEUDI 29 JANVIER 1914 À MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Succession de Mme Marie Reynolds O'Connor.

No. 106,700 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

Par ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — JEUDI, 29 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre daté et signé du 24 décembre 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée et qui m'a été adressé, je procéderai à la vente à l'encan la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelques façon, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 612, borné par les rues Joseph, Octavia, Freret et S. Robertson, désigné par les numéros 12 et 13 sur le plan du dit ilet par S. O. DeLisle, voyer, daté du 6 juin 1898, et annexé à un acte de vente passé devant Benjamin Ory, notaire, daté du 17 mai 1899. Suivant le dit plan les dits lots s'adjoignent l'un à l'autre et mesurent chacun trente (30) pieds, trois (3) pouces de face à la rue Octavia, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No. 13 forme le coin des rues S. Robertson et Octavia.

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No. 612, borné par les rues Joseph, Octavia, Freret et S. Robertson, désigné par le numéro 11 sur un plan du dit ilet par S. O. DeLisle, voyer, daté du 6 juin 1898, et annexé à un acte de vente passé devant Benjamin Ory, notaire public, daté du 7 mai 1898, le dit lot no. 11 est immédiatement à l'arrière des lots numéros 12, 13, 14, 15 et 16 sur le dit plan et commence à une distance de cent vingt (120) pieds du coin de la rue S. Robertson et Octavia et mesure trente (30) pieds de face à la rue S. Robertson sur une profondeur de cent cinquante et un (151) pieds et trois (3) pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennant un cottage simple retiré à deux étages, vestibule, salon, boudoir, salle à manger, cuisine, quatre chambres à coucher avec alcôves, bain, gaz, éléctricité, eau et égouts.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans ou d'un deux et trois ans à l'option de l'acquéreur la partie à credit devant être demontrée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non alienendo et toutes les autres clauses de sécurités usuelles et dix pour cent d'honoraires d'avocats en [illegible] procès et l'acquéreur devant [illegible] sus et en plus du montant de [illegible] enchère toutes les taxes dues sur [illegible]été et exigibles en 1914. Dix [illegible] de dépôt au moment de l'ad[illegible] en compte de vente acte de ve[illegible] de l'acquéreur devant [illegible] D. Rogers.

MARTIN H. MANION, ESQ.,
ERNEST A. CA[illegible] En[illegible]
déc—28jan4,11,18,25,29

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simple et double du Premier District. Admirablement situés.

Succession de Thomas F. Scullin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 99,026 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, Encanteur; Bureau, 339, rue Carondelet.

JEUDI, 5 FEVRIER 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 26 décembre 1913 de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. — Le joli cottage élevé No. 1330, rue du Camp, sur un certain lot ou parcelle de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Melpomène et Thalia, mesurant en mesure américaine trente-cinq pieds et huit pouces de face à la rue Camp, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes; laquelle dite parcelle de terre est la partie la plus proche à la rue Melpomène des lots Nos. Trois et Quatre sur un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer de ville, le 9 novembre 1847, et déposé dans les archives de Jules Mossy, ancien notaire, acquis par Thomas F. Scullin, décédé, par achat des héritiers d'Anna Crawford, suivant acte devant Abraham Goldberg, notaire, daté du 13 mars 1909 et enregistré dans le registre du bureau des transferts, No. 211, folio 768. Il a connexions d'eau et d'égouts et autres commodités. A une faible distance du centre des affaires. Bonne affaire de placement.

2ème. — Le cottage simple en bois à un étage, 1432 rue Melpomène, sur un certain lot de terre, ainsi que tous les droits, voies, etc., qui en dépendent ou qui y appartiennent le quelque façon, situé dans le Premier Distrcit de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Prytania et Coliseum (ou Camp), mesurant en mesure américaine vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de face à la rue Melpomène, sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-trois pieds, onze pouces et trois lignes; laquelle dite propriété forme la partie arrière de deux lots de terre mesurant trente pieds, sur cent-vingt pieds chacun, mesure française, et faisant face à la rue Prytania. Acquise par Thomas F. Scullin, décédé, par achat de la Dryades Building and Loan Association, suivant acte devant H. L. Loomis, Jr., notaire en cette ville, daté du 28 juillet 1903, enregistre dans le livre des transferts 189, folio 543. Dans un bon voisinage, et toutes les commodités.

3ème. — La moitié indivis d'une certaine parcelle de terre située dans l'ancien faubourg Lacourse de cette ville (actuellement Premier District), dans le carré ou ilet compris entre les rues Prytania, Melpomène, Terpsichore et Coliseum, et étant la moitié du lot de terre désigné par le No. Soixante-huit sur un plan du dit faubourg; la dite portion de terre mesure, en mesure française, trente pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur en mesure américaine de cent pieds. Le dit lot est maintenant désigné par le No. 18 du carré No. 193. Acquis par Thomas F. Scullin, décédé, et Mary Francis Scullin par achat de Veuve Thomas Scullin, suivant acte devant Robert P. Upton, daté du 20 avril 1891, enregistré du bureau des transferts 151, folio 358. Les améliorations comprennent un cottage double à deux étages, en bois, portant les Nos. 1504 et 1506 rue Prytania.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer en sus et en plus du prix de l'adjudication, les taxes exigibles en 1914. Dix pour cent de dépôt sur le montant de la vente sera requis au moment de l'adjudication. Actes de vente devant H. L. Loomis, Jr., notaire, au frais des acquéreurs.

JOSEPH F. WALTON, Avocat.
Jan 4 11 18 25—fév 1 5

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Salaun vs. The Consolidated Realty and Manufacturing Company.

No. 105,818 — Cour Civile de District — Division B.

Bâtisses et conteu; machine, outils et bois, et équipement, consistant en: une grande quantité de bois de pin, coffre-fort Diebold, une machine conductrice et à chauffage Grünewald, scie circulaire, appareil à collage et accessoires, moule de douze pouces, scies à ruban, appareil à calibrer, appareil à aiguiser. Pour plus amples renseignements voir l'inventaire enregistré dans nos bureaux, No. 392, rue Baronne.

Il sera vendu à l'encan le JEUDI, 16 janvier 1914, à 11 h. du matin, sur les lieux Nouveau Bassin et rue Galvez, par Leonard L. Stern, encanteur, en vertu d'un ordre de cour signé le 3 janvier 1914 par l'honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions — Comptant.
LEGIER & GLEASON, LAZARUS, MICHEL & LAZARUS, Avocats.
MEYER S. S. DREIFUS, Receveur.
Jan 4 11 16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Clara Wicker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,008 — Division B — Attendu que Belle Catherine Wicker, femme seule, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mlle Clara Wicker, décédée intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. A. PARSONS, Avocat.
Jan—7,11,16

Par LOUIS HUFFT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Elisabeth Zwach, épouse de Bartholemew Prechtl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,753 — Division D — Cottage double, 725-727 rue Sixième, entre Annonciation et Chippewa. Par Louis Hufft, encanteur, bureau 808 Perdido — Le JEUDI 15 janvier 1914 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, en cette ville, à midi en vertu et conformément a un ordre rendu le 18 novembre 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Annonciation, Washington et Chippewa, le dit lot étant connu sous le numéro 51 sur un plan de D. S. Brosnan, daté du 4 octobre 1894, annexé à un acte devant J. G. Eustis, notaire, daté du 30 octobre 1894, et suivant lequel dit plan No. 51 mesure trente pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Sixième, et trente pieds, huit pouces et trois lignes à l'arrière, sur cent quinze pieds en profondeur, entre lignes égales et parallèles, et lequel dit lot mesure actuellement trente et un pieds, trois pouces de face à la rue Sixième, sur une profondeur sur les lignes arrières de trente et un pieds, sept pouces, tout suivant acte devant F. G. Rainold, notaire, le 28 mars 1908, enregistré sur livre des transferts No. 214, folio 581.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de la dite vente devant être garanti par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue ainsi que la clause de non-alienando et toutes les autres de sécurités usuelles, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets. L'acte de vente devra être passé devant E. M. Stafford, notaire, au frais de l'acquéreur. L'acheteur devra faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication chez

LOUIS HUFFT, Encanteur,
808 rue Perdido.
déc—14,21,28jan—4,11,15

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION POUR PLACEMENT

LE COTTAGE SIMPLE

No 3119 RUE LAUREL.

Succession de Gioachino Olivieri.

No. 105,733 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division A. — W. H. Fitzpatrick, encanteur; bureau, 406 rue Carondelet.

Le MARDI, 20 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé du 16 décembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, qui en dépendent, situé dans le 4ème District de cette ville dans l'ilet No. 46, actuellement ilet No. 118, borné par les rues Laurel, Live Oak ou Constance, Huit et Neuf, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Laurel entre les rues Huitième et Neuvième, sur une profondeur de soixante-quatre pieds entre lignes parallèles et est pris sur l'arrière des lots onze et douze suivant plan de H. Moelhausen, voyer, daté du 4 mai 1844.

Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No. 3119 rue Laurel, contenant 3 chambres, cuisine et salle de bains, hangar, connexions d'eau et d'égouts.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1914 en sus et en plus du montant de leur enchère et faire un dépôt de 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente au frais de l'acheteur devant Jas B. Grinage, notaire.

G. G. KRONENBERGER, Avocat.
déc 20 21 28—Jan 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de George F. Russell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,087 — Division D — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de George F. Russell décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
Jan 11,15,20